

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
13 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-sixième session**  
Point 38 de l'ordre du jour  
**La situation en Afghanistan**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-sixième année**

**La situation en Afghanistan et ses conséquences  
pour la paix et la sécurité internationales****Rapport du Secrétaire général****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 65/8 de l'Assemblée générale et de la résolution 1974 (2011) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le rapport fait le point des activités menées par les Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis mon rapport précédent (A/66/369-S/2011/590), daté du 21 septembre 2011, et présente une synthèse des faits importants survenus au niveau politique et sur le plan de la sécurité, ainsi que des informations sur les événements régionaux et internationaux en rapport avec l'Afghanistan.

**II. Faits nouveaux****A. Évolution de la situation politique**

3. L'assassinat, le 20 septembre, de Burhanuddin Rabbani, Président du Haut Conseil pour la paix ainsi que du parti Jamiat-i-Islami et ancien Président de l'Afghanistan, par un kamikaze se faisant passer pour un émissaire de paix envoyé par les Talibans a eu d'importantes conséquences sur la situation politique et sécuritaire. L'assassinat n'a pas été revendiqué et l'identité de ses commanditaires

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 décembre 2011).



n'est toujours pas définitivement établie. Plusieurs appels ont été lancés, notamment par l'Assemblée nationale, pour solliciter l'aide de la communauté internationale afin d'enquêter sur cet attentat.

4. Le décès de M. Rabbani, qui fait suite à une série d'assassinats de personnalités très en vue, membres ou proches de l'Alliance du Nord, a ouvert la voie à des manœuvres politiques internes et érodé la confiance entre les factions et les groupes ethniques. Des questions clefs telles que l'avenir du processus de paix et les travaux du Haut Conseil pour la paix, les relations avec le Pakistan et le Partenariat stratégique avec les États-Unis ont suscité un vif débat; des manœuvres politiques intenses ont également été observées au sein du parti Jamiat-i-Islami, réseau essentiellement tadjik au sein duquel Rabbani, en tant que fondateur, jouissait d'une certaine influence.

5. Mohammad Masoom Stanekzai, Ministre chargé du Programme afghan de paix et de réintégration, gravement blessé lors du même attentat, a maintenant repris ses fonctions. Fin octobre 2011, 2 974 personnes avaient rejoint le Programme afghan pour la paix et la réintégration, et 28 comités provinciaux pour la paix avaient été créés. Le décès de M. Rabbani a toutefois ralenti le processus plus large de réconciliation.

6. Du 16 au 19 novembre, une loya jirga traditionnelle s'est tenue à Kaboul, laquelle a rassemblé environ 2 000 délégués en provenance de tout le pays. Elle devait à l'origine être consacrée au projet de partenariat stratégique entre l'Afghanistan et les États-Unis, mais, à la suite de l'assassinat de M. Rabbani, les discussions ont été élargies pour inclure l'avenir du processus de paix. À cette occasion, le mandat du Haut Conseil pour la paix a été renouvelé et le Gouvernement a demandé la nomination d'un nouveau président. L'assemblée a également recommandé de négocier uniquement avec des représentants connus ou légitimes des insurgés et souligné que le processus de paix ne pourrait aboutir sans une véritable coopération de la part du Pakistan.

7. Le 3 novembre, le nouveau Parti Droits et Justice a été inauguré à Kaboul. Il sera dirigé par un conseil de direction et non par un président unique et plusieurs hommes politiques influents et militants de la société civile y participeront, y compris l'ancien Ministre de l'intérieur Hanif Atmar et la Chef de la Commission indépendante afghane des droits de l'homme, Sima Samar. Le 11 novembre, le parti Junbesh, essentiellement ouzbek, a formé une nouvelle coalition politique, le Front national, avec le parti Hezb-e-Wahdat, en majorité Hazara, et plusieurs membres influents du parti Jamiat-i-Islami. Ce dernier décidera lors d'une prochaine conférence du parti s'il rejoint la nouvelle coalition.

8. L'Assemblée nationale a repris ses travaux, et a atteint un quorum sur la Wolesi Jirga (chambre basse de l'Assemblée nationale) le 8 octobre, mettant ainsi fin à des dissensions postélectorales qui duraient depuis un an. Les membres de la coalition en faveur de l'état de droit ont retrouvé les bancs de l'Assemblée nationale après presque cinq semaines de boycottage des séances parlementaires. Le 15 octobre, la Wolesi Jirga a approuvé une rallonge budgétaire de 51 millions de dollars afin de recapitaliser la Banque de Kaboul. Elle a également confirmé la nomination du Chef de la Direction nationale de la sécurité, du Chef de la Banque centrale et d'un membre de la Commission indépendante de contrôle de la constitutionnalité. Au moins sept ministres par intérim et trois nouveaux juges de la Cour suprême doivent encore être confirmés.

9. Avant la convocation de la Loya Jirga traditionnelle, une controverse avait éclaté quant à son statut juridique et à la question de savoir si elle satisferait aux conditions requises et si elle serait investie des pouvoirs que la Constitution confère à une loya jirga. Craignant qu'elle cherche à remettre en cause le pouvoir conféré à la Wolesi Jirga de ratifier ou de rejeter les accords internationaux, l'Assemblée nationale a adopté une résolution s'opposant à la convocation de cette assemblée. Le Président Karzaï a dissipé ces inquiétudes dans son discours liminaire, expliquant que l'objectif était de demander des conseils et que toute recommandation serait dûment soumise à l'Assemblée nationale pour examen et décision.

10. La Loya Jirga traditionnelle s'est déclarée favorable au projet du Gouvernement de conclure un accord de partenariat stratégique avec les États-Unis, étant entendu que la souveraineté de l'Afghanistan serait pleinement respectée. Ses recommandations ont également fait écho aux réserves émises par le Président Karzaï dans son discours d'ouverture, s'agissant des raids nocturnes et des perquisitions domiciliaires par des troupes étrangères ainsi que des centres de détention non placés sous contrôle du Gouvernement. En conclusion et à l'instar du Président, l'assemblée a donné aux pays voisins l'assurance que toute présence militaire étrangère en Afghanistan ne serait autorisée à mener des opérations que sur le territoire afghan.

## **B. La situation en matière de sécurité**

11. L'Organisation des Nations Unies a continué de surveiller les incidents pouvant entraver les activités, la mobilité et la sécurité des civils dans le pays, ainsi que l'exécution par l'ONU des activités et programmes qui lui ont été confiés. Conformément aux tendances saisonnières, les incidents ont diminué en septembre (1 754), octobre (1 509) et novembre (1 416) 2011 par rapport à la période précédente. Ils étaient également moins nombreux que lors de la même période en 2010; septembre (2 284; un chiffre exceptionnellement élevé, en partie en raison des élections législatives), octobre (1 790) et novembre (1 591). Cette tendance semestrielle devrait être analysée dans le contexte des 11 premiers mois pour lesquels, fin novembre, le nombre mensuel moyen pour 2011 s'établissait à 1 995 incidents, soit une hausse de 21 % par rapport aux 11 premiers mois de 2010.

12. Dans la majorité des cas, il s'agissait d'affrontements armés et d'attentats au moyen d'engins explosifs improvisés, lesquels ont représenté près de 65 % du total des incidents pour la période à l'examen. Les activités militaires et des insurgés, auparavant concentrées dans le sud, se sont déplacées vers le sud-est du pays, concernant notamment les provinces du sud-est et la province de Kunar dans l'est. Même si cette évolution s'explique par l'arrêt des activités des insurgés dans la province de Helmand, elle est en partie la conséquence des initiatives locales menées par les insurgés dans les zones frontalières.

13. On a recensé 13 attentats-suicides en septembre, 14 en octobre et 9 en novembre 2011 dont 9 complexes. Même si ce constat est conforme aux tendances précédentes, les lieux et les personnes visés ont suscité une importante médiatisation. Parmi les plus spectaculaires, il convient de citer celui contre l'équipe de reconstruction de province de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dans la province du Panjshir, l'attentat à la voiture piégée contre la FIAS dans le sud de Kaboul qui a fait 13 morts parmi le personnel militaire et civil

et l'attentat-suicide complexe contre une compagnie internationale logistique recrutée par la FIAS et qui se trouvait près de l'aérodrome d'Hérat, lequel a dû être fermé temporairement. Ces attentats avaient également pour but d'essayer de montrer que les insurgés pouvaient également frapper dans ces secteurs. Le 6 décembre, des attentats commis à Kaboul et Mazar-e Charif, qui ont causé la mort de dizaines de civils afghans qui célébraient des cérémonies religieuses, ont été condamnés par l'Organisation des Nations Unies. Malgré ces menaces, on n'a relevé que peu d'incidents en rapport avec la Loya Jirga traditionnelle : le 9 novembre à Paktya, un attentat a été perpétré contre le complexe du Conseil administratif de district lors d'une réunion pour désigner des représentants; deux roquettes ont été tirées pendant celle-ci, causant des dommages peu importants dans un quartier proche et blessant légèrement une personne. Les insurgés ont poursuivi leurs actes d'intimidation au moyen d'assassinats ciblés de hauts responsables gouvernementaux, de membres des forces de sécurité et de responsables politiques et religieux locaux influents, le nombre de ces incidents demeurant comparable à celui de l'année précédente. Ils ne concernent plus les régions du sud mais essentiellement celles du sud-est et de l'est où l'on a recensé plus de 65 % du total des assassinats.

14. L'attentat perpétré à Kandahar, le 31 octobre, au cours de laquelle trois fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies recrutés sur le plan national ont été tués et deux autres blessés dans le complexe du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est le plus grave dirigé contre le personnel des Nations Unies. Aucun autre membre du personnel de l'Organisation n'a été tué ou blessé du fait de ses activités pour l'Organisation. Un fonctionnaire recruté sur le plan national a toutefois été brièvement enlevé par des insurgés avant d'être relâché sain et sauf. Néanmoins, le contexte opérationnel des activités humanitaires et de développement est resté instable et les fonctionnaires de l'Organisation recrutés sur le plan national ainsi que le personnel des organisations non gouvernementales ont continué d'être la cible d'actes d'intimidation sporadiques de la part des insurgés et d'éléments criminels.

15. À l'issue de concertations minutieuses avec les autorités infranationales et sur la base des recommandations formulées par le Conseil de transition Inteqal, le Président Karzaï a approuvé la liste des zones (avec une addition) prévues pour la deuxième phase de transfert au Gouvernement afghan des responsabilités en matière de sécurité, lors de la réunion du Conseil national de sécurité tenue le 27 novembre. Une fois cette phase achevée, plus de la moitié de la population afghane devrait vivre dans des zones visées par le processus de transition. Lors de la période à l'examen, aucune détérioration importante de l'ordre public n'a été enregistrée dans les zones où le maintien de l'ordre a été transféré au Gouvernement afghan dans le cadre de la première phase de transition qui a commencé en juillet 2011. Le nombre d'incidents constatés dans ces zones s'écarte peu des tendances saisonnières. Les Forces nationales de sécurité afghanes auraient augmenté le nombre et le niveau des opérations, dont certaines ont été menées sans assistance, même si l'appui logistique fourni par les forces internationales est resté important.

16. Lors de la réunion du Conseil de transition Inteqal, le 29 octobre, le Président de la Commission de coordination de la transition a noté que la mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence de Lisbonne se poursuivait : le retrait militaire progressif avait commencé; le Processus de Kaboul était relancé; et les préparatifs en vue des partenariats stratégiques étaient en bonne voie. La

communauté internationale est dorénavant consciente que les acquis en matière de sécurité pourraient être remis en cause par une évolution socioéconomique fragile et une gouvernance déficiente et que, par conséquent, il est nécessaire d'adopter une approche équilibrée des aspects relatifs à la sécurité et autres. La MANUA a continué de jouer un rôle de sensibilisation et de facilitation en encourageant et en stimulant la cohésion entre la FIAS, les donateurs et le Gouvernement afghan pour préserver le rôle essentiel de la gouvernance, de l'état de droit et du développement en tant qu'éléments fondamentaux d'une transition durable en matière de sécurité.

17. La MANUA a également continué de suivre les initiatives prises au niveau local en matière de sécurité, notamment par la police locale afghane, le programme de protection des infrastructures essentielles ainsi que les autres initiatives de défense locale qui sont en augmentation constante, outre dispenser des conseils. La police locale afghane compte dorénavant plus de 9 000 membres dans 56 sites agréés par le Ministère de l'intérieur. Alors que ces forces de défense locales ont contribué à la stabilité dans certaines régions, le programme est toujours sujet à controverse compte tenu de retombées possibles liées à des problèmes de violations des droits de l'homme, d'insuffisance de protection des civils, d'impunité, de vérification des antécédents, de commandement et de contrôle, et du risque d'un retour possible de milices partisans sur le plan ethnique ou politique. La MANUA a pris contact avec les autorités concernées pour ces questions ainsi que pour les allégations spécifiques et a été informée que les mesures visant à mettre en place un contrôle strict seraient renforcées.

18. Le processus de démantèlement des sociétés privées de sécurité pour les remplacer par une Force afghane de protection civile est en cours. Un examen à six mois a conclu qu'il existait un certain nombre de problèmes liés aux capacités, notamment lorsqu'il s'agit de gérer de manière compétente les aspects fiscaux et juridiques de projets de sécurité à grande échelle. Le Ministre de l'intérieur a créé un nouveau poste de ministre adjoint pour la Force et, conjointement avec la FIAS et grâce à l'appui des donateurs, une équipe spéciale sera chargée de mettre en œuvre l'ensemble de l'initiative d'ici à mars 2012, date proposée pour la dissolution des compagnies de sécurité privées. La création de la FIAS montre également que le Gouvernement afghan assume ses responsabilités en ce qui concerne la gestion de la sécurité; il convient de s'assurer que le remplacement des compagnies de sécurité privées par la Force afghane de protection civile n'aura pas d'effets préjudiciables sur les projets de développement et d'aide en Afghanistan.

19. Le 30 novembre, les membres du Conseil commun de coordination et de suivi ont maintenu l'accord conclu lors de la réunion du Comité permanent de la sécurité le 28 juin prévoyant de faire passer les effectifs de la Police nationale afghane de 134 000 à 157 000 et ceux de l'Armée nationale afghane de 171 600 à 195 000. L'accord connexe sur l'intensification des efforts pour professionnaliser les forces de police ainsi que sur les réformes institutionnelles et administratives du Ministère de l'intérieur a également été maintenu.

### **C. Coopération régionale**

20. Le Gouvernement afghan a continué d'intensifier le dialogue et la coopération avec les pays voisins et la région dans son ensemble, les acteurs régionaux et internationaux se montrant davantage désireux de renforcer la coopération

régionale. La « Conférence d'Istanbul pour l'Afghanistan : sécurité et coopération au cœur de l'Asie », coprésidée par les Ministres des affaires étrangères de l'Afghanistan et de la Turquie, MM. Zalmi Rassoul et Ahmet Davutoğlu, et facilitée par la Turquie et la MANUA, s'est tenue le 2 novembre, après des réunions préparatoires tenues le 9 octobre à Oslo et le 22 octobre à Kaboul. Lors de cette conférence, le « Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan » a été adopté par 14 pays participants – voisins, quasi-voisins et pays de la région – et accueilli avec satisfaction et appuyé par 22 autres pays, institutions et organisations présents en tant qu'observateurs. Le Processus d'Istanbul réaffirme les principes généraux de la coopération régionale mais comprend également une liste des mesures de confiance précises proposées à l'examen des pays de la région. Le Gouvernement afghan a été prié d'établir et de diffuser d'ici à janvier 2012 un document indiquant l'ordre du jour de la conférence ministérielle de suivi qui doit se tenir à Kaboul en juin 2012. Il a aussi été prié de présider la réunion préparatoire technique devant se tenir avant cette conférence.

21. Les spéculations quant aux responsables de la mort de M. Rabbani ont nui aux relations entre l'Afghanistan et le Pakistan. La réunion trilatérale tenue le 1<sup>er</sup> novembre entre la Turquie, l'Afghanistan et le Pakistan, avant la Conférence d'Istanbul, a permis dans une certaine mesure de réparer ces relations. Il a notamment été convenu que l'Afghanistan et le Pakistan créeraient un mécanisme afin de coopérer à l'enquête sur le meurtre de M. Rabbani.

22. En préparation d'un sommet trilatéral devant se tenir à Islamabad entre les Présidents de l'Afghanistan, de l'Iran et du Pakistan, les Vice-Ministres des affaires étrangères des trois pays se sont rencontrés à Téhéran, le 16 octobre 2011. La dixième réunion du Conseil des chefs de gouvernement de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) a eu lieu à Saint-Petersbourg le 7 novembre 2011. Ont également participé à cette session élargie des délégations de l'Afghanistan, de l'Inde, de la République islamique d'Iran et du Pakistan en qualité de pays observateurs. On peut citer, au nombre des résultats positifs de cette réunion, l'engagement pris par la Russie de verser une contribution de 500 millions de dollars des États-Unis pour le projet de transport d'électricité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud, qui vise à relier les réseaux de distribution d'électricités du Turkménistan, du Tadjikistan et du Kirghizistan à ceux du Pakistan et de l'Afghanistan.

23. Le 4 octobre, le Président Karzaï a signé un accord de partenariat entre l'Afghanistan et l'Inde. Cet accord porte sur la coopération politique commerciale, économique et en matière de sécurité, ainsi que dans le domaine du développement et de l'éducation et sur les relations sociales et culturelles entre les sociétés civiles des deux pays. Il sera appliqué dans le cadre d'un conseil de partenariat présidé par les Ministres des affaires étrangères des deux pays qui se réunira chaque année.

24. Le « pont de l'énergie » reliant l'Afghanistan au Tadjikistan a été inauguré le 27 octobre. Il s'agit d'une ligne à haute tension reliant la centrale hydroélectrique de Sangtuda au Tadjikistan à Baghlan, en Afghanistan. Aux termes de l'accord conclu, cette ligne approvisionnera les provinces du nord de l'Afghanistan en électricité jusqu'en 2015. Le 29 septembre, le Ministère afghan du commerce et de l'industrie et le Ministère des situations d'urgence du Kazakhstan ont signé un accord sur l'élargissement des relations commerciales entre les deux pays.

25. Entre le 21 et le 25 octobre, le Ministre afghan de la lutte contre les stupéfiants et le représentant de pays de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) se sont rendus au Turkménistan et au Tadjikistan pour promouvoir la coopération régionale aux fins de la lutte contre les stupéfiants dans le cadre du nouveau Programme régional de l'UNODC pour l'Afghanistan et les pays voisins.

26. Le 15 novembre, le Groupe international de contact s'est réuni à Astana (Kazakhstan) pour établir, compte tenu des vues de l'Afghanistan, l'ordre du jour de la Conférence internationale sur l'Afghanistan devant se tenir à Bonn. Le 5 décembre à Bonn, la Conférence a réaffirmé que la communauté internationale était résolue à aider l'Afghanistan tout au long de la transition et de la Décennie de la transformation (2015-2024), notamment en favorisant le développement économique et un processus de réconciliation conforme à des principes convenus. L'Afghanistan et la communauté internationale sont convenus d'œuvrer de concert pour revitaliser le Processus de Kaboul et leurs engagements respectifs en ce qui concerne l'accroissement de l'aide internationale et l'intensification des efforts déployés par l'Afghanistan pour améliorer la transparence et lutter contre la corruption. La Conférence avait été précédée, le 3 décembre, par une réunion de la société civile, qui a réaffirmé le caractère primordial des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrés dans la Constitution afghane.

### **III. Droits de l'homme**

27. La protection des civils est demeurée un souci majeur dans l'ensemble du pays. De la fin du mois d'août à la fin du mois de novembre, la MANUA a constaté 795 morts et 1 083 blessés au sein de la population civile. Si le nombre de civils blessés a diminué de 19 % par rapport au même trimestre en 2010, le nombre total des décès de civils a augmenté de 5 % durant la période à l'examen. Les activités des éléments antigouvernementaux ont fait 1 432 victimes civiles (609 morts et 823 blessés), ou 77 % de tous les décès de civils durant la période à l'examen, soit une augmentation de 7 % par rapport au nombre de civils tués par ces éléments durant la même période en 2010. Les forces progouvernementales ont fait 203 victimes civiles (83 morts et 120 blessés) et sont responsables de 10 % du nombre total de décès de civils durant la période à l'examen. Ceci représente une diminution de 25 % des décès de civils attribués aux forces progouvernementales par rapport à la même période en 2010. Treize pour cent des décès de civils n'ont pu être imputés à aucune partie au conflit.

28. La majorité des décès de civils sont imputables à la poursuite de l'utilisation d'engins explosifs artisanaux et des meurtres ciblés par des éléments antigouvernementaux. Ce sont les engins explosifs artisanaux qui ont fait le plus de victimes, soit 296 civils tués – 37 % de tous les décès de civils. Le nombre de civils tués par ces engins a augmenté de 4 % par rapport à la même période en 2010. Des meurtres ciblés d'agents du Gouvernement afghan et de personnes ayant des liens avec celui-ci ou la Force internationale d'assistance à la sécurité ou perçues comme telles ont été commis dans tout le pays et ont fait 180 morts, soit une augmentation de 34 % par rapport à la même période en 2010. Les attentats-suicides ayant fait des victimes civiles ont augmenté de 13 % par rapport à la même période en 2010. Le nombre des victimes civiles de frappes aériennes a décru de 26 % par rapport à la même période trimestrielle en 2010 et celui des victimes civiles des patrouilles

nocturnes de recherche durant la période à l'examen est passé à 10 (8 tués et 2 blessés) contre 4 (1 tué et 3 blessés) durant la même période en 2010.

29. Le 10 octobre, la MANUA a rendu public un rapport intitulé « Treatment of Conflict-Related Detainees in Afghan Custody » (« Traitement des détenus dans le cadre du conflit afghan »). Établi à partir de nombreux entretiens menés d'octobre 2010 à août 2011 avec 379 détenus dans 47 établissements situés dans 22 provinces, ce rapport documente l'utilisation de techniques d'interrogatoire constitutives de torture et autres sévices. Près de la moitié (46 %) des 273 personnes détenues par la Direction nationale de la sécurité dans le cadre du conflit que la MANUA a interrogées ont connu la torture, de même que 35 % des 117 personnes détenues par la Police nationale afghane (certaines ont été détenues et par la Direction nationale de la sécurité et par la Police nationale afghane). Si la MANUA n'a pas établi que la torture relevait d'une politique délibérée du Gouvernement ou était institutionnalisée, elle a réuni des preuves convaincantes attestant que la torture était systématiquement pratiquée dans cinq centres de détention de la Direction nationale de la sécurité et dans plusieurs centres de détention de la Police nationale afghane. La Direction nationale de la sécurité et la Police nationale afghane ont donné à la MANUA accès à leurs établissements tout au long de la période d'observation et ont pris des mesures pour remédier à la situation décrite dans le rapport. La Force internationale a immédiatement suspendu les transfèrements de détenus vers 16 centres de détention recensés par la MANUA comme des lieux où la torture était pratiquée et a annoncé un plan d'inspection, de formation aux droits de l'homme, de contrôle et d'appui à l'action du Gouvernement visant à amener les responsables à rendre des comptes.

30. Pour promouvoir un processus de paix et de réconciliation sans exclusive, la MANUA a facilité le Dialogue du peuple afghan pour la paix, auquel ont participé 12 organisations de la société civile et la Commission indépendante des droits de l'homme de l'Afghanistan. Dans le cadre de ce dialogue, environ 1 500 Afghans issus de tous les secteurs de la société et de l'ensemble du pays se sont réunis au sein de plus de 65 groupes de réflexion pour échanger des idées sur la paix, la sécurité, la transition, l'état de droit, l'impunité et le rôle de la communauté internationale. Comme indiqué dans le rapport du Comité directeur de cet événement, qui a été établi fin novembre et distribué lors de la Conférence internationale sur l'Afghanistan qui s'est tenue à Bonn, les participants ont souligné que la corruption était endémique, affectant presque chaque aspect de leur vie, provoquant l'insécurité, entravant le développement économique et entraînant des violations des droits de l'homme. Ils ont aussi affirmé que la présence militaire internationale et l'aide internationale au développement devaient jouer un rôle dans la lutte contre la corruption, à titre hautement prioritaire. Il fallait en outre que des interlocuteurs neutres prêtent leur concours aux négociations de paix entre le Gouvernement et les insurgés.

31. Le 23 novembre, la MANUA a publié un rapport, intitulé « A Long Way to Go » (« Un long chemin à parcourir »), décrivant l'application par l'appareil judiciaire de la loi de 2009 sur l'élimination de la violence contre les femmes. Examinant le comportement des juges, procureurs et policiers dans l'ensemble du pays, de mars 2010 à août 2011, la MANUA a constaté des progrès dans l'application de cette loi, mais a souligné qu'elle ne s'appliquait qu'à un très faible pourcentage des affaires de violence contre les femmes. Le rapport concluait que la plupart des affaires, même celles de meurtre ou de viol, continuaient d'être réglées



au moyen de divers mécanismes et ne faisaient pas l'objet de poursuites comme la loi l'exigeait. Dans ce contexte, le Groupe de travail des Nations Unies sur la problématique hommes-femmes a élaboré des messages en vue de promouvoir l'égalité des sexes en Afghanistan, eu égard en particulier à la transition. Des groupes de la société civile et de défense des femmes afghanes et l'Organisation des Nations Unies ont transmis ces messages à la Conférence internationale sur l'Afghanistan, tenue à Bonn, afin de souligner qu'il demeurait nécessaire de promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes en Afghanistan.

32. L'Équipe spéciale de pays sur les enfants et le conflit armé dirigée par l'Organisation des Nations Unies a continué d'aider le Gouvernement afghan à exécuter le Plan d'action signé en février 2011 pour empêcher le recrutement d'enfants et recenser les violations graves pouvant être commises contre des enfants par les parties au conflit. Durant la période à l'examen, les violations les plus fréquentes ont continué d'être le recrutement et l'utilisation d'enfants, y compris pour des attentats-suicides à l'explosif ou pour poser des bombes – avec une augmentation, signalée récemment, des recrutements transfrontières par les Talibans – ainsi que pour des attentats contre des écoles. Les meurtres et mutilations d'enfants demeurent extrêmement préoccupants, en particulier à la lumière de l'augmentation sensible des incidents au cours desquels des enfants sont tués ou blessés.

#### **IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et cohérence de l'aide**

33. Au cours de la période considérée, le Processus de Kaboul et l'organe créé pour l'appuyer, le Conseil commun de coordination et de suivi, sont revenus au-devant de la scène pour assurer le suivi des réunions des comités permanents qui ont eu lieu en juin et juillet 2011, et après un hiatus de 11 mois tenant à l'affaire de la Banque de Kaboul, le Conseil s'est réuni le 19 octobre. L'approbation par le Parlement, le 15 octobre, du collectif budgétaire visant à recapitaliser la Banque de Kaboul, a satisfait à la principale condition préalable de l'approbation d'un programme de pays par le Fonds monétaire international (FMI), ce qui a ouvert la possibilité d'une coopération nouvelle, dans le cadre du Conseil commun de coordination et de suivi, entre l'Afghanistan, la MANUA et la communauté internationale.

34. Lors de la réunion tenue le 19 octobre par le Conseil, outre que sept programmes prioritaires nationaux ont été approuvés, trois grands principes d'engagement ont été arrêtés : i) caractère central et viable du Processus de Kaboul lié au processus de transition; ii) responsabilité mutuelle; et iii) optimisation de l'utilisation des ressources réservées au développement pour appuyer les priorités définies par le Gouvernement afghan en matière de développement et de gouvernance dans les programmes prioritaires nationaux.

35. Le 14 novembre, le Conseil d'administration du FMI et le Gouvernement afghan ont achevé la négociation d'un Programme triennal pour l'Afghanistan. Le Gouvernement s'est fermement engagé à exécuter un programme dynamique de réformes et de renforcement de l'efficacité en vue d'améliorer la perception des recettes fiscales, de renforcer le secteur financier et de mettre en œuvre un régime fiscal progressif favorable aux pauvres. L'achèvement de ces négociations, qui

laissaient planer une ombre sur la gouvernance et le développement depuis septembre 2010, a permis de relancer les modalités de financement budgétaire comme le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan et amené la communauté internationale à reprendre sa participation officielle au Processus de Kaboul par l'intermédiaire du Conseil commun de coordination et de suivi.

36. Une seconde série de réunions des comités permanents a eu lieu les 26 et 27 novembre sur la gouvernance, le développement socioéconomique et la sécurité et elles ont été suivies le 30 novembre d'une réunion du Conseil commun de coordination et de suivi. Les réunions des comités permanents ont été l'occasion d'échanges de vues francs et ouverts, et le Gouvernement et la communauté internationale ont décidé de réorienter les discussions sur la nécessité de veiller à ce que des mécanismes de financement solides soient en place pour réaliser les priorités du Gouvernement dans le cadre des programmes prioritaires nationaux. Deux nouveaux programmes prioritaires nationaux ont alors été approuvés par le Conseil, portant à 11 le nombre des programmes nationaux approuvés sur les 22 adoptés dans leur principe à la Conférence de Kaboul de 2010.

37. Le Conseil commun de coordination et de suivi a adopté dans son principe le processus proposé dans un document établi par le Gouvernement afghan pour faire face au déficit budgétaire auquel l'Afghanistan sera confronté après la transition, qui associe des engagements du FMI à de nouveaux engagements du Gouvernement s'agissant de la promotion de la croissance économique, du développement humain et de la fourniture des services publics. Ce document, intitulé « Towards a Self-Sustaining Afghanistan » (« Pour un Afghanistan autonome »), a servi de base aux discussions entre le Gouvernement et la communauté internationale lors de la Conférence internationale sur l'Afghanistan tenue à Bonn. Des donateurs ont aussi décidé de travailler avec le Gouvernement dans le cadre du Processus de Kaboul pour exécuter les programmes prioritaires nationaux d'une manière viable et économiquement responsable.

## **V. Gouvernance et état de droit**

38. Le Gouvernement s'est efforcé de remédier à la pénurie de fonctionnaires de la justice au niveau local due aux problèmes de sécurité et à l'insuffisance des infrastructures et des salaires. La deuxième assemblée générale de l'Association indépendante du barreau afghan a constitué un événement symboliquement important. Fondée en 2008, elle a vu le nombre de ses membres multiplié par trois, passant d'environ 400 à près de 1 200 aujourd'hui. S'il reste du chemin à parcourir, les autorités de police, les procureurs et les tribunaux comprennent de mieux en mieux l'importance d'une profession juridique indépendante.

39. Pour appuyer la Direction indépendante de la gouvernance locale et coordonner l'assistance internationale visant à améliorer l'efficacité des conseils provinciaux selon les principes de la bonne gouvernance, la MANUA a mené une étude sur les forces et les faiblesses des conseils. Achevée en octobre, cette étude contient des recommandations à l'intention de la Direction indépendante de la gouvernance locale et des acteurs concernés qui visent à promouvoir un système de gouvernance représentative plus efficace et transparent, et sans exclusive, notamment : i) en mettant davantage l'accent sur le respect des règles et procédures

établies; ii) en révisant la loi actuelle sur les conseils provinciaux et leur règlement intérieur afin de mieux définir leurs attributions et responsabilités; iii) en accroissant l'appui financier; iv) en poursuivant le développement des capacités; et v) en envisageant d'amender la législation existante pour améliorer la représentation de tous les districts et communautés.

40. La MANUA a continué à coordonner l'appui financier et technique au nouveau processus d'élaboration des budgets provinciaux, une initiative pilote du Gouvernement définissant les mécanismes de délégation des pouvoirs financiers et de passation des marchés du Gouvernement central aux provinces. Une fois mis en place, ce mécanisme devrait contribuer à promouvoir un système de comptabilité plus efficace, transparent et rentable conforme aux dispositions clefs de la politique de gouvernance au niveau provincial.

41. De plus, le Programme de renforcement de la gouvernance au niveau provincial financé par les Nations Unies a élaboré des lettres d'accord facilitant le déploiement d'experts techniques et la passation de marchés de services et de biens au bénéfice des antennes de la Direction indépendante de la gouvernance locale et des 32 gouverneurs provinciaux, des conseils provinciaux et des municipalités. Ces lettres d'accord constituent une étape importante dans la mise en place de mécanismes de décentralisation financière au niveau provincial.

42. Le Comité mixte de contrôle et d'évaluation a effectué sa troisième visite de deux semaines en Afghanistan depuis son inauguration en mai 2011. Il a élaboré 31 recommandations à l'intention de ministères afghans et de la communauté internationale en vue de lutter contre la corruption aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique. Il a maintenant l'intention de s'entretenir de la mise en œuvre de ces recommandations avec le Président afghan, les ministères compétents, les donateurs et la société civile et devrait publier un rapport sur les progrès de cette mise en œuvre.

## **VI. Aide au développement et assistance humanitaire**

43. Le 16 octobre, l'Organisation centrale de statistique a, avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies, présenté la première étude de la situation sociodémographique et économique menée au niveau provincial et qui concerne les établissements, institutions et ménages de la province de Bamyan. Cette étude fournit des données essentielles pour la planification du développement, l'élaboration des politiques et l'administration. Portant sur 35 000 à 40 000 ménages, il s'agit de l'étude socioéconomique la plus vaste et la plus complète réalisée à ce jour en Afghanistan, qui fournit des données jusqu'au niveau du district. L'Organisation centrale de statistique entend mener des études semblables dans les 33 autres provinces du pays entre 2012 et 2014 afin que le Gouvernement dispose de données fiables sur le plan national et provincial. À cette fin, 96 millions de dollars supplémentaires seront nécessaires.

44. Aux fins des discussions qui doivent avoir lieu dans les 6 à 12 prochains mois pour préparer l'examen à mi-parcours du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et élaborer le plan-cadre pour la période 2014-2018, sept nouveaux domaines ont été ajoutés aux priorités actuelles, tout en veillant à maintenir la cohérence avec les programmes prioritaires nationaux du Gouvernement afghan. Ces domaines prioritaires additionnels sont les suivants :

i) développement des capacités; ii) jeunesse; iii) développement urbain; iv) questions démographiques; v) réinsertion des rapatriés; vi) gestion des ressources naturelles; et vii) données essentielles pour mesurer précisément les progrès réalisés dans le domaine du développement.

45. La faiblesse des chutes de neige et de pluie durant l'hiver et le printemps derniers a causé une sécheresse qui a été lente à se manifester mais a affecté la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et l'accès à l'eau de près de 3 millions de personnes dans 14 provinces au nord, au nord-est et à l'ouest du pays au milieu de 2011. La communauté humanitaire s'efforce, en collaboration avec la Cellule de coordination de la lutte contre la sécheresse créée par le Gouvernement afghan sous la direction du Ministre de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage, Mohammed Asef Rahimi, de répondre aux besoins créés par cette situation d'urgence. Un Appel global pour l'Afghanistan a été lancé le 1<sup>er</sup> octobre à Kaboul et, sous l'impulsion du Vice-Président Khalili, le montant de l'Appel a été porté de 453 à 582 millions de dollars des États-Unis. L'Appel est actuellement financé à hauteur de 59 %. Le groupe de la sécurité alimentaire, codirigé par le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a établi un plan détaillé de lutte contre la sécheresse dans les provinces touchées jusqu'en septembre 2012, qui prévoit la distribution d'aliments pour animaux et de semences et la mise en œuvre de programmes « travail contre denrées alimentaires ou rémunération ».

46. Dans le cadre de l'action menée dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène au nord, au nord-est et au centre du pays, l'Organisation des Nations Unies a approvisionné environ un million de personnes en eau potable, en acheminant celle-ci par camions-citernes et en remettant des sources en état. À la fin d'octobre 2011, le Programme de lutte contre la malnutrition aiguë avait permis de traiter 31 385 enfants souffrant de malnutrition grave, soit près du double du nombre de ceux traités en 2010 (16 700).

47. À la fin de septembre 2011, l'Organisation des Nations Unies estimait à quelque 450 000 personnes le nombre des personnes déplacées en Afghanistan en raison du conflit. Depuis mon précédent rapport, la poursuite du conflit entre le Gouvernement, l'OTAN/la Force internationale d'assistance à la sécurité et les éléments antigouvernementaux a causé le déplacement de quelque 162 000 personnes entre janvier et octobre 2011, soit une augmentation de 51 % par rapport à la même période l'an dernier. La propagation de la sécheresse à la plus grande partie des régions du nord et de l'ouest de l'Afghanistan, y compris celles d'origine des déplacés, a encore accru la vulnérabilité et les déplacements.

48. Le Ministère afghan de la santé publique a, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, poursuivi ses efforts, déjà intensifiés en début d'année, pour éliminer la poliomyélite, axant en particulier son action sur la région du sud où la majorité des cas ont été signalés. L'ensemble du pays connaît d'ailleurs une augmentation de l'incidence de la polio, 58 cas ayant jusqu'ici été signalés en 2011 contre 20 en 2010. L'Organisation des Nations Unies a mené fin novembre une campagne supplémentaire de vaccination contre la polio dans des districts à haut risque. Elle a aussi fourni des médicaments essentiels aux directions provinciales de la santé afin que celles-ci puissent mieux se préparer aux situations d'urgence et a distribué des fournitures médicales d'urgence à l'appui des interventions menées pour faire face à

la multiplication des cas de rougeole, de choléra et de typhoïde à laquelle les moyens d'intervention locaux étaient insuffisants pour réagir.

49. Les organismes des Nations Unies ont aidé le Gouvernement afghan à achever la Stratégie et le Plan d'action en faveur de la santé reproductive, et l'élaboration de la première Politique et Stratégie nationales relatives aux services d'infirmerie et aux soins obstétricaux. Le Comité national pour la survie de la mère et de l'enfant et huit comités provinciaux ont été créés pour en assurer la mise en œuvre. Considérant que la santé est un droit fondamental, l'Organisation des Nations Unies a aidé le Ministère de la santé publique à élaborer l'ébauche de la Politique nationale santé et droits de l'homme.

50. L'alphabétisation et l'autonomisation des femmes étant critiques en Afghanistan, l'Organisation des Nations Unies a financé plus de 322 centres d'alphabétisation des femmes durant la période à l'examen dans les provinces de Daikundi et de Badakshan, deux provinces bénéficiant d'initiatives en faveur de la santé de la mère et du nouveau-né. De plus, en septembre, un budget de 55,7 millions de dollars a été approuvé pour l'Afghanistan dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation. Le Programme, d'une durée de trois ans, vise à améliorer l'égalité d'accès à l'éducation, en particulier pour les filles, dans 55 districts de 13 provinces où les indicateurs en matière d'éducation et de sécurité sont bas.

## **VII. Lutte contre les stupéfiants**

51. L'enquête sur l'opium en Afghanistan menée par le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants et l'UNODC, publiée le 11 octobre, a révélé qu'en raison de l'insécurité et des prix élevés, la superficie des champs de pavot avait augmenté pour atteindre 131 000 hectares, soit 7 % de plus qu'en 2010. Soixante-dix-huit pour cent des cultures étaient concentrées dans les provinces de Helmand, Kandahar, Uruzgan, Daikundi et Zabul au sud, et 17 % dans les provinces de Farrah, Badghis et Nimroz à l'ouest, soit certaines des provinces du pays où les conditions de sécurité sont les plus mauvaises. L'insurrection n'est toutefois pas la cause principale de la culture du pavot, car la plupart des bénéfices tirés de la vente de l'opium sont réalisés par d'autres segments de la société, notamment les fonctionnaires corrompus, les propriétaires terriens et le crime organisé. En 2011, la production devrait atteindre 5 800 tonnes, soit 61 % de plus que les 3 600 tonnes produites en 2010. Le prix de l'opium sec a augmenté de 43 % par rapport à 2010, la valeur totale de la production d'opium « départ exploitation » devrait augmenter de 133 %, passant de 605 millions de dollars en 2010 à 1,4 milliard de dollars en 2011.

52. La police chargée de la lutte contre les stupéfiants, qui devait devenir une force de police ordinaire, a conservé son autonomie au sein du Ministère de l'intérieur et est dirigée par le Vice-Ministre de la lutte contre les stupéfiants. Le Ministère et les autres institutions chargées de la détection et de la répression des infractions (le Ministère de l'intérieur, la Direction nationale de la sécurité et l'Équipe spéciale mixte) ont lancé une nouvelle initiative visant à sanctionner les propriétaires et les métayers comme le prévoit la loi relative à la lutte contre les boissons alcoolisées et les drogues et à leur contrôle. Cette campagne vise à mettre la population en garde et à porter à sa connaissance les dispositions de la loi relative à la lutte contre les stupéfiants permettant d'obliger les propriétaires des terres sur

lesquelles des plans de pavot sont cultivés à procéder à leur arrachage ainsi que d'engager des poursuites contre eux.

53. Les ministres chargés de la lutte contre les stupéfiants de l'Afghanistan, de la République islamique d'Iran et du Pakistan se sont réunis le 28 novembre à Kaboul afin de renforcer leur coopération face aux menaces planant sur la région dans le cadre de l'initiative triangulaire dont la mise en place a été facilitée par l'UNODC. Depuis son lancement en 2007, cette initiative favorise l'échange d'informations et les opérations menées sous la direction des services de renseignement contre les grands réseaux transnationaux, tout en renforçant la confiance. Depuis 2009, 12 opérations coordonnées par la Cellule mixte de planification ont permis de saisir plusieurs tonnes de drogues illicites et d'arrêter de nombreux trafiquants. La déclaration ministérielle signée par les trois pays renforce encore cette coopération. De plus, les ministres ont recensé les menaces se faisant jour dans la région, notamment le trafic maritime et le blanchiment de capitaux, contre lesquels l'initiative triangulaire mènera des opérations à l'avenir. Le Directeur exécutif de l'UNODC, M. Yury Fedotov, dont la visite à Kaboul du 27 au 29 novembre coïncidait avec la réunion, y a assisté.

## **VIII. Appui à la Mission**

54. Les travaux visant à renforcer la sécurité dans les bureaux extérieurs se sont poursuivis dans tout le pays conformément aux Normes minimales de sécurité opérationnelle. Étant donné les graves problèmes de sécurité que connaît actuellement la zone de la Mission, nous ne sommes pas encore en mesure de dire quand ces travaux prendront fin. La situation en matière de sécurité continue d'évoluer et la Mission prend des mesures supplémentaires de réduction des risques. Toutefois, de nouvelles améliorations mises à part, il n'est pas prévu actuellement d'exécuter de nouveaux projets majeurs en 2012.

55. Tous les sièges régionaux demeurent opérationnels. Des progrès substantiels ont été réalisés dans la construction du nouveau complexe régional à Mazar-e Sharif et celle du nouveau complexe régional de Kandahar est presque achevée. Comme annoncé dans mon rapport précédent (S/2011/590), le personnel a regagné la plupart des bureaux provinciaux une fois ceux-ci sécurisés conformément aux Normes minimales actualisées de sécurité opérationnelle.

56. En octobre 2011, le taux général de postes vacants était de 18 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 9 % pour le personnel recruté sur le plan national. Le montant du budget proposé pour la MANUA en 2012 est de 241,5 millions de dollars (contre 270,7 millions de dollars en 2011); il devrait permettre à la MANUA de maintenir son champ d'opérations et ses activités au niveau actuel et est actuellement examiné par les organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies.

## **IX. Observations**

57. Les événements des derniers mois, notamment l'assassinat de M. Rabbani début septembre, les préoccupations régionales actuelles et la crise économique mondiale montrent qu'il faut que la transition du pays soit davantage prévisible. À

cet égard, il est crucial que l'Afghanistan, avec l'appui de ses partenaires et des organismes des Nations Unies sur le terrain, fasse un effort concerté pour forger un consensus national sur les questions clefs. Il faut pour cela associer la société civile à un dialogue sans exclusive visant à faire progresser le processus de paix et à renforcer les institutions du pays, à maintenir l'élan qui a été pris par le processus régional mis en place à Istanbul, à établir un programme économique et de développement unifié, prévisible, transparent et doté des ressources nécessaires, à relancer le Processus de Kaboul et à renforcer les partenariats pour le long terme, au-delà de 2014.

58. Le meurtre de M. Rabbani a constitué un revers, mais il ne devrait pas et ne peut pas entraver les efforts de réconciliation nationale. Il devrait au contraire être mis à profit par tous les Afghans pour s'engager de nouveau, unis par un sentiment d'unité nationale, en faveur de la paix par le dialogue. Des efforts redoublés sont nécessaires pour dissiper la défiance, instaurer la confiance mutuelle et promouvoir un processus de paix global et sans exclusive. Il est essentiel que toutes les parties, y compris l'insurrection, s'engagent à s'impliquer pacifiquement dans le processus de dialogue et à prendre des mesures préventives contre toute action susceptible de compromettre ce processus. Une enquête en bonne et due forme sur l'assassinat devrait contribuer à rétablir la confiance et empêcher que l'élan qui a été pris ne faiblisse encore. La Loya Jirga a marqué une première étape dans la poursuite du dialogue en réaffirmant son appui aux négociations. Je puis assurer le Président du Haut Conseil de la paix d'Afghanistan et M. Stanekzai, qui sont à la tête des efforts déployés à cet égard, de mon appui total.

59. La Conférence d'Istanbul a permis de se faire une idée claire de la situation et les participants se sont engagés à enclencher un processus axé sur les résultats afin d'améliorer la stabilité et la prospérité en Afghanistan et dans toute la région. Le Processus d'Istanbul fournit aux acteurs régionaux une base à partir de laquelle avancer de manière structurée, avec des outils bien définis et des principes clairs, en vue de renforcer la coopération régionale dans toute une série de domaines, y compris la sécurité. Il incombe maintenant aux pays de la région de démontrer leur engagement en faveur du Processus et de ses objectifs en veillant à ce qu'il i) progresse de manière constructive et pragmatique; et ii) reste leur propriété tout en bénéficiant d'appuis internationaux. La lutte contre les stupéfiants faisant partie des mesures de confiance, j'encourage la communauté des donateurs à en tenir systématiquement compte dans les programmes prioritaires nationaux, en élaborant des indicateurs concrets et en prévoyant des budgets suffisants.

60. Pour renforcer la paix et la stabilité et promouvoir la réconciliation, il est capital que l'Afghanistan et le Pakistan renforcent leurs relations bilatérales. La réunion trilatérale qu'ont tenue l'Afghanistan, le Pakistan et la Turquie a été le dernier en date des événements positifs à cet égard. La Commission mixte Afghanistan-Pakistan pour la réconciliation et la paix est un mécanisme utile pour poursuivre un dialogue structuré sur les questions d'intérêt mutuel. J'encourage l'Afghanistan et le Pakistan à continuer à recourir à de tels mécanismes pour s'attaquer aux problèmes préoccupants des deux pays et pour les résoudre.

61. La protection des civils continue de préoccuper de manière pressante et cruciale tant les Afghans que la communauté internationale. Malheureusement, le nombre des victimes civiles est demeuré élevé durant la période considérée. Les éléments antigouvernementaux continuent à utiliser de manière indiscriminée des

engins explosifs improvisés à plateau de pression et à perpétrer des assassinats ciblés, qui sont ensemble responsables du plus grand nombre de tués parmi les civils. Bien qu'il reste un long chemin à parcourir, le Gouvernement reconnaît de plus en plus qu'il faut prendre des mesures sérieuses pour protéger adéquatement les femmes et les détenus, notamment en respectant les garanties juridiques de base et en mettant en œuvre la responsabilité.

62. Les efforts faits pour approuver la sécurité doivent aller de pair avec l'amélioration de la vie des Afghans. Le rapport sur l'indice de développement humain illustre que des progrès sont réalisés par le Gouvernement et la communauté internationale s'agissant d'améliorer la situation socioéconomique, qui à de nombreux égards a stagné durant la guerre civile des années 90. L'indice atteste néanmoins que des difficultés subsistent en ce qui concerne la pauvreté et les inégalités sociales. En l'espèce, toute autosatisfaction serait déplacée. Aussi complexe soit-il, l'équilibrage à long terme des dimensions économiques de la transition en matière de sécurité dans le cadre du Processus de Kaboul doit s'accompagner d'améliorations réelles et tangibles dans la vie de tous les Afghans. Par exemple, la promotion de l'alphabétisation et de l'égalité d'accès à l'éducation contribuera à libérer le potentiel économique du pays et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les partenaires internationaux sont de plus en plus conscients que les améliorations dans les domaines de la gouvernance, du développement socioéconomique et de l'état de droit sont inextricablement liées au succès et à l'irréversibilité de la transition pour ce qui est de la sécurité. Les ressources disponibles pour l'amélioration de la gouvernance et le développement devant diminuer, il devient de plus en plus critique d'en tirer parti avec efficience, d'en coordonner l'emploi et d'utiliser des financements. Ainsi, il faudra veiller à réaliser un équilibre entre les investissements dans la sécurité et les autres investissements à moyen et à long terme. La Conférence internationale sur l'Afghanistan qui s'est tenue à Bonn, en 2011, a établi une feuille de route pour l'examen de ces questions.

63. La Conférence de Bonn a réaffirmé l'engagement à long terme de la communauté internationale à l'appui de l'Afghanistan au-delà de 2014. Passant d'une stratégie de stabilisation à une stratégie de coopération à long terme en faveur du développement, les participants se sont de nouveau engagés à aligner l'assistance sur les priorités du Gouvernement et à améliorer l'efficacité de l'aide, notamment en acheminant une part croissante de celle-ci dans le cadre du budget de l'État. Les partenaires ont insisté pour la poursuite des réformes dans la gouvernance et la lutte contre la corruption afin d'assurer transparence et responsabilité dans l'utilisation des ressources. Si les ministères afghans concernés ont fait quelques progrès dans l'intégration verticale, il faut poursuivre les efforts pour lier la planification et les activités au niveau infranational (en particulier eu égard à l'évolution des équipes de reconstruction provinciales) à celles des programmes prioritaires nationaux. L'Organisation des Nations Unies continuera d'appuyer l'action menée pour assurer la cohérence du développement aussi bien à Kaboul que dans les provinces selon les orientations données par le Gouvernement afghan et sous sa direction et avec l'appui et l'engagement actifs des partenaires internationaux.

64. La transition en Afghanistan est inextricablement liée aux partenariats stratégiques qui engagent l'avenir du pays au-delà de 2014. Jusqu'à ce que ces accords deviennent plus concrets quant aux assurances qu'ils donnent, la transition progressera rapidement mais demeurera marquée par l'incertitude s'agissant des



engagements à l'égard du peuple afghan en ce qui concerne le développement à long terme. Particulièrement importantes sont les « garanties » qui financent les programmes de développement national du Gouvernement, qu'ils concernent ou non la sécurité, ainsi que les activités et programmes qui ont fait leurs preuves.

65. Dans le même temps, il ne faut pas perdre de vue les préoccupations humanitaires immédiates auxquelles de nombreux Afghans sont confrontés quotidiennement. J'encourage la poursuite de la coopération tant en Afghanistan que dans le cadre de la région pour promouvoir des solutions viables et durables à la situation des déplacés du pays. Parce qu'il y a près de 3 millions d'Afghans réfugiés dans les pays voisins et plus de 5,7 millions de rapatriés, l'Organisation des Nations Unies est en train de préparer, avec les Gouvernements de l'Afghanistan, du Pakistan et de la République islamique d'Iran, une conférence internationale qui se tiendra au printemps 2012 en vue d'étudier une stratégie pluriannuelle complète face à ce problème qui perdure. J'appuie pleinement cette initiative et j'anticipe des résultats concrets et substantiels susceptibles d'offrir des solutions réelles au grand nombre d'Afghans qui demeurent déplacés.

66. Tout au long de 2011, le Gouvernement afghan a assuré le leadership de l'action menée face aux nombreux problèmes humanitaires, et en premier lieu face à la sécheresse en cours. L'Appel global pour l'Afghanistan (2012) lancé par le Coordonnateur des secours d'urgence appelle l'attention sur les besoins humanitaires immédiats et la nécessité de veiller à la continuité et à la cohérence des interventions dans le domaine humanitaire et dans celui du développement à l'appui des efforts du Gouvernement. Toutefois, les objectifs ne peuvent être réalisés que si le droit à l'assistance de ceux qui en ont besoin et l'accès à ceux-ci sont garantis. Suite au décès tragique d'agents du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Kandahar le 31 octobre et conscient que les actes d'intimidation et les menaces à l'encontre des travailleurs humanitaires sont monnaie courante, je demande de nouveau à toutes les parties au conflit de respecter l'impartialité et la neutralité des acteurs humanitaires et le droit des communautés les plus vulnérables de recevoir une assistance.

67. En Afghanistan, l'Organisation des Nations Unies contribue aux efforts du Gouvernement afghan et de la communauté internationale en appuyant la recherche d'une solution pacifique au conflit, en protégeant les droits de l'homme et en encourageant un appui cohérent et efficace aux initiatives dans les domaines de la gouvernance, du développement et de l'assistance humanitaire. Je tiens à souligner qu'il importe de veiller à la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies, dont l'Organisation demeure un partenaire engagé du Gouvernement et du peuple afghans.

68. Nous sommes maintenant entrés dans une nouvelle phase de l'engagement, de l'appui et du partenariat entre la communauté internationale et l'Afghanistan. Manifestement, l'Afghanistan progresse sur la voie de la paix et dans l'amélioration de sa gouvernance, et le rôle de l'Organisation des Nations Unies continuera d'être évalué.

69. Mon nouveau Représentant spécial, Jan Kubis, prendra ses fonctions le 16 janvier 2012. À cet égard, je saisis l'occasion pour exprimer ma gratitude à son prédécesseur, Staffan de Mistura, pour les services qu'il a rendus. Il a fait en sorte que l'Organisation des Nations Unies se joigne au Gouvernement afghan et à la communauté internationale pour promouvoir l'avènement d'un État moderne,

démocratique et souverain. Tout au long de sa carrière à l'Organisation des Nations Unies, M. de Mistura a défendu les valeurs et les principes que nous incarnons collectivement. Je tiens aussi à remercier le personnel de l'Organisation des Nations Unies pour son engagement et son dévouement s'agissant de mettre en œuvre quotidiennement ces mêmes valeurs et principes, malgré les dangers auxquels il est confronté. Ce faisant, ils assurent la traduction en actes des engagements pris envers le peuple de l'Afghanistan.

---